

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_134 - FINANCES VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Par délibération en date du 14 avril 2025, le conseil communautaire a fixé les taux des taxes fiscales locales suivants pour l'exercice 2025 :

- o Taxe d'habitation : 18,87 % ;
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,80 % ;
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,70 % ;
- o Cotisation foncière des entreprises : 26,15 % ;

Il est proposé de maintenir ces taux pour l'exercice 2026. Il est important de souligner que ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis 2017 pour la CFE et depuis 2018 pour les autres taxes directes locales.

S'agissant de la taxe d'habitation, il est rappelé que l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a décidé :

- Sa suppression progressive sur les résidences principales ;
- Le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022 ;

Le taux applicable aux résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale n'étant plus gelé depuis 2023, il est proposé de maintenir le taux à 18,87 % pour l'exercice 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2025 portant vote du budget primitif 2026,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 26 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De fixer, pour l'année 2026, les taux suivants pour les taxes directes locales :

- o Taxe d'habitation : 18,87 % ;
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,80 % ;
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,70 % ;
- o Cotisation foncière des entreprises : 26,15 % ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais